

Calendrier et accompagnateurs

Accompagnement

Au fil des étapes, l'accompagnement des jeunes élus au sein du collège permet de :

- Faire vivre les élections dans l'établissement : informer les élèves, motiver les candidats et faciliter leur campagne électorale, organiser le déroulement des élections ...
- Participer aux commissions départementales : accompagner les élus du collège lors des réunions de travail, apporter des éléments de réflexion, être des personnes ressources pour les jeunes élus...
- Valoriser le projet des jeunes élus dans les établissements : faciliter la diffusion d'information auprès des collégiens, rendre visible l'action des jeunes conseillers dans les établissements.

Calendrier

Le déroulement prévisionnel du second mandat du Conseil Général de Jeunes est le suivant :

> 1^{er} trimestre

septembre 2009 : rencontres dans les collèges

- Rencontrer le Principal, le gestionnaire, la communauté éducative du collège, les accompagnateurs et l'animateur des Francas des Landes pour préciser le fonctionnement de la nouvelle mandature.
- Compléter la rencontre, si cela est souhaité par le collège, avec les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}, les accompagnateurs et l'animateur des Francas des Landes, pour leur présenter le CGJ, le rôle et les missions d'un jeune conseiller, le déroulement de la campagne électorale.

octobre 2009 : campagne électorale et élection

- Réceptionner un lot de plaquettes d'information et d'affiches.
- Recueillir les candidatures parmi les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} et débiter la campagne électorale
- Organiser le déroulement des élections dans l'établissement
- Envoyer les "fiches élus" au Conseil général.

novembre / décembre 2009 : mise en place des réunions de travail et plénière d'installation

- Accompagner les jeunes conseillers lors de la première réunion par secteur.
- Accompagner les jeunes conseillers lors de la première Assemblée Plénière du CGJ.

> 2^{ème} trimestre

janvier / février 2010 : début des travaux en commission

- Accompagner les jeunes conseillers lors des réunions de commission
- Mettre en place des outils et des espaces de communication pour rendre plus lisible et valoriser l'action des jeunes élus

mars 2010 :

- Accompagner les jeunes lors de la 2^{ème} Assemblée Plénière : vote des projets
- Accompagner les jeunes conseillers lors des réunions de commission
- Poursuivre la mise en place d'outils et d'espaces de communication pour rendre plus lisible et valoriser l'action des jeunes élus

3^{ème} trimestre

avril et mai 2010 : poursuite des travaux en commission

- Accompagner les jeunes conseillers lors des réunions de commission
- Poursuivre la mise en place d'outils et d'espaces de communication pour rendre plus lisible et valoriser l'action des jeunes élus
- Participer au bilan de fin d'année avec les jeunes élus

Les Francas des Landes proposeront des rencontres régulières avec les accompagnateurs dans les collèges tout au long du mandat.

Des rencontres avec les services du Conseil général permettront de recueillir les expressions des accompagnateurs sur le fonctionnement du Conseil général des Jeunes

Contacts :

Organisation

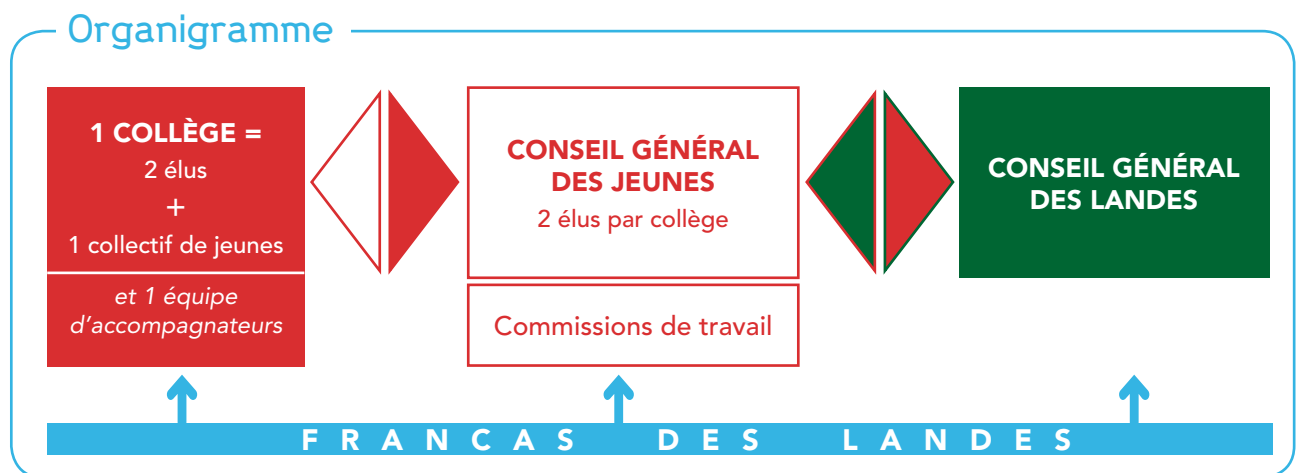
Conseil Général des Landes
Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports
Hôtel du Département
40025 Mont de Marsan Cedex
tél : 05.58.05.40.40
fax : 05.58.05.41.02
mél : colleges@cg40.fr

Animation

Les Francas des Landes
3 allée de la solidarité
40000 Mont de Marsan
tél : 05.58.46.33.54
mél : animation@francas40.fr



Fonctionnement du Conseil général des Jeunes et des commissions



1. Les Réunions plénières

Dates et lieu

Les 70 élus du Conseil général des Jeunes (2 titulaires par collège, éventuellement remplacés par leurs suppléants) se réuniront deux fois par an.

La réunion d'installation du CGJ est prévue pour le **vendredi 11 décembre 2009**.

La 2^{ème} assemblée plénière (vote des projets) pourrait se tenir mi-mars 2010.

Les assemblées plénières du CGJ se tiendront à l'Hôtel du Département à Mont de Marsan, selon l'horaire indiqué dans les convocations.

Convocations et déplacements

Le Département adressera aux 2 conseillers titulaires les convocations aux assemblées plénières ainsi qu'un ordre du jour, au moins 14 jours avant la date de réunion.

Le transport des jeunes élus et de leurs accompagnateurs sera organisé et pris en charge par le Conseil général des Landes.

Animation et prises de décisions

Les assemblées plénières seront présidées par des élus du Conseil général des Landes, et animées par les Francas. Elles permettront à l'ensemble du CGJ d'échanger sur les différents projets émanant des commissions et de déterminer les propositions à soumettre au Département.

2. Les commissions

Dates, lieux et déplacements

Les commissions se réuniront le mercredi après-midi de 14 h à 17 h ou sur toute une journée exceptionnelle selon un calendrier prédéterminé, communiqué à l'établissement et aux jeunes élus et accompagnateurs lors de l'Assemblée Plénière d'installation.

Afin de limiter les déplacements, chaque commission se réunira dans un collège du secteur géographique concerné. Ce lieu sera en principe identique sur l'ensemble de la mandature (sauf circonstances particulières). Les précisions seront indiquées par convocation.

Le transport des jeunes élus et de leurs accompagnateurs sera organisé et pris en charge par le Conseil général des Landes.

Thèmes et composition des commissions :

Afin que le CGJ fonctionne au plus près des collèges et de leur territoire, les Commissions fonctionneront dans le cadre de 5 secteurs géographiques :

- Secteur 1 : Amou , Hagetmau, Saint-Sever, Geaune, Aire-sur-l'Adour, Grenade-sur-l'Adour
- Secteur 2 : Gabarret, Roquefort, Villeneuve-de-Marsan, Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont
- Secteur 3 : Biscarrosse, Parentis-en-Born, Mimizan, Labouheyre, Morcenx, Linxe
- Secteur 4 : Tarnos, Labenne, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Peyrehorade, Pouillon, Capbreton
- Secteur 5 : Rion-des-Landes, Tartas, Mugron, Montfort-en-Chalosse, Saint-Paul-lès-Dax, Dax

A chaque secteur géographique, correspondra une commission thématique :

- Education et citoyenneté
- Sport de nature
- Culture et patrimoine
- Solidarité
- Environnement

Chaque thème ne sera traité que par une seule Commission.

Ainsi, l'attribution du thème pour chaque secteur géographique s'effectuera lors de la 1^{ère} assemblée plénière, par émission de vœux par chaque commission, puis à l'occasion d'un vote de l'assemblée.

Les jeunes élus ne pourront pas changer de commission en cours de mandat.

Les commissions seront animées par un animateur des Francas des Landes.

Lien avec les réunions plénières

Lors des réunions des commissions, les jeunes devront réfléchir sur les projets à envergure départementale dont ils étaient porteurs lors de la campagne.

Les propositions des commissions seront exposées en assemblée plénière par un jeune désigné comme "rapporteur", afin d'être soumises au vote. Les commissions travailleront alors sur la réalisation concrète de ces projets.

Entre les réunions

Les jeunes conseillers (et les accompagnateurs) auront accès aux comptes rendus des assemblées plénières et des commissions via un espace dédié au CGJ sur le site Internet du Conseil général des

Organiser la campagne électorale et les élections

L'organisation des élections de deux représentants (+ 2 suppléants) par collège au Conseil général des Jeunes relève de chaque chef d'établissement qui détermine une organisation associant l'équipe éducative.

Le Conseil général des Landes met à disposition tous les outils de communication nécessaires. Les Francas des Landes assurent l'information et un soutien auprès de chaque établissement.

1. Informer les élèves

Dates des élections

La date des élections est choisie par chaque établissement, et intervient avant le 23 octobre 2009.

Selon l'appréciation de chaque chef d'établissement et dans un souci de simplicité, les élections au CGJ peuvent être organisées aux mêmes dates que celles des délégués de classe.

Gérer les outils d'information

A compter du 15 septembre, chaque collège se verra doté d'un lot de plaquettes d'information à distribuer aux élèves, accompagnées d'affiches.

Le collège pourra mettre en place dans l'établissement tous les autres moyens qui lui sembleront appropriés : annonces orales, passage dans les classes....

2. Accompagner les candidats

Motiver et recueillir les candidatures

Les élèves trouvent auprès de la Direction du Collège les renseignements utiles.

Une action spécifique auprès des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} serait également souhaitable pour motiver les candidats potentiels. Les Francas des Landes proposent de prendre en charge l'animation de cette action sur demande des établissements.

Autorisation parentale

Cette fiche est à distribuer à chaque élève souhaitant être candidat aux élections.

Pour chaque candidat, une copie de la fiche complétée et signée devra être retournée par l'établissement au Conseil général des Landes - Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.

Campagne électorale

Chacun des candidats fait campagne auprès de ses camarades.

Dans leur profession de foi, les candidats se présentent, décrivent leurs motivations et les valeurs qu'ils défendent, leurs engagements...

Dans un respect mutuel des candidats, ils formulent également des propositions d'actions sur tout ou partie des 5 thématiques proposées.

Il peut être opportun d'envisager un espace d'affichage pour les candidatures.

3. Organiser les élections

Déroulement du scrutin

Tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} votent lors d'un scrutin uninominal à un tour. Le vote se déroule à bulletin secret. Chaque électeur inscrit un seul nom sur son bulletin, parmi la liste des candidats officiellement déclarés ; les bulletins mentionnant un autre nom, plusieurs noms, ou toute autre mention, seront considérés comme nuls.

Le jour de l'élection, un ou plusieurs "bureaux de vote" sont installés dans l'établissement, chaque collège mettant en place un fonctionnement adapté à ses propres contraintes.

L'élève de 5^{ème} obtenant le plus de voix est déclaré élu en tant que conseiller titulaire, le suivant en tant que suppléant. Il en est de même pour les candidats issus des classes de 4^{ème}.

En cas d'égalité du nombre de voix obtenues, c'est le plus jeune qui l'emporte.

Après l'élection

Chaque établissement communique au Conseil général les résultats de ses élections locales (2 titulaires, 2 suppléants) et transmet sur support papier les autorisations parentales concernant chaque élu à :

Conseil général des Landes
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Hôtel du Département
40025 Mont de Marsan Cedex
tél : 05.58.05.40.40
fax : 05.58.05.41.02
courriel : colleges@cg40.fr

Une fois élu, le jeune conseiller recevra une convocation pour assister à la première réunion de secteur qui permettra de préparer l'Assemblée Plénière qui est prévue le **11 décembre 2009** à l'Hôtel du département à Mont-de-Marsan.

Autorisations parentales

A compléter par le représentant légal et à transmettre par le Collège au Conseil général

1 - Autorisation parentale pour la participation au Conseil général des Jeunes

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____

Père Mère autre, (à préciser) _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Mél : _____ @ _____

Téléphone(s) domicile(s) : _____

Téléphone(s) lieu(x) de travail : _____

Téléphones portables : _____

Responsable légal du jeune :

Nom : _____ Prénom : _____

Collège : _____ Ville : _____

Né(e) le : __ / __ 19 ____ à : _____

Classe : _____ Téléphone portable : _____

L'autorise à se porter candidat aux élections du Conseil général des jeunes des Landes et dans le cas où il/elle serait élu(e) à se rendre aux différentes réunions et manifestations organisées par le Conseil général dans le département. La majorité des transports s'effectuera en taxi (accompagnement non-garanti). Cette autorisation est accordée pour la durée du mandat de l'élève.

Le Département peut organiser des repas lors des commissions : merci d'indiquer au dos de ce document les éventuelles spécificités alimentaires.

Compagnie d'assurance (responsabilité civile) : _____

N° de contrat : _____

Fait à _____, le _____

Signature(s) du ou des représentant(s) légaux précédée(s) de la mention "lu et approuvé"

2 - Autorisation parentale pour publication de photographies de mineur

J'autorise le Conseil général des Landes et l'association des Francas des Landes à utiliser et diffuser les photographies, vidéos et enregistrements sur lesquels mon enfant pourrait figurer, uniquement dans leurs supports de communication respectifs, à savoir : affiches, sites Internet et Intranet, supports numériques (CD-ROM, DVD, diaporamas...), presse écrite et audiovisuelle, dépliants, tracts, objets promotionnels, autres supports et à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou lucrative.

Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq années à compter de sa signature. Je pourrai retirer cette autorisation à tout moment en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception au

Conseil général des Landes
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Hôtel du Département
40025 Mont de Marsan Cedex.

Fait à _____, le _____

Signature(s) du ou des représentant(s) légaux précédée(s) de la mention "lu et approuvé"